

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de Lunéville
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays du Lunevillois

DELIBERATION

COMITE DE POLE

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :15
Nombre de conseillers en exercice :40
Date de convocation : 27 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juin à vingt heures trente, les Membres du Comite de pole se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 27/05/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération - 54300 LUNEVILLE

Présidence : Philippe DANIEL, Président.

Etaient présents :
Philippe ARNOULD, Jean-Claude BAZIN, Jocelyne CAREL, Philippe COLIN, Pierre-Jean COURBEY, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Murielle GRIFFOUL, Maurice HERIAT, Linda KWIECIEN, Jacques LAVOIL, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bruno MINUTIELLO, Bernard MULLER, Rémi VUILLAUME

Absents représentés : Fabrice BOYER pouvoir donné à Jacques LAVOIL, Olivier MARTET pouvoir donné à Philippe DANIEL, Catherine PAILLARD pouvoir donné à Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Laurie PERISSE pouvoir donné à Murielle GRIFFOUL, Gérard RITZ pouvoir donné à Bernard MULLER
Absents : Jean-Paul FRANCOIS, Christian GEX, Dominique GEORGE, Jacques LAMBLIN, Thierry MERCIER, Matthieu SIGIEL, Christophe SONREL, René WAGNER
Secrétaire de séance : Monsieur Philippe COLIN

Membres présents.....16
Absents représentés.....5
Absents.....8
Votants.....21

Délibération 2025 029
TRANSITION ECOLOGIQUE - Demande de subvention pour l'étude
gisement bois / paille

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
16	5	21	0	0	0

Au titre du programme Territoires d'Industrie, les collectivités et le PETR du Lunévillois ont identifié les ressources bois et paille comme un potentiel éventuellement mobilisable pour le développement de filières biomasse-énergie et matériaux biosourcés. Dans ce sens, le territoire a décidé de mener une étude de gisement de ces ressources et d'opportunité de développement de ces filières.

Par délibération n°2024-061 du 04 décembre 2024, le comité de pôle a validé le lancement de cette étude dont les objectifs de cette étude sont de :

- Mieux connaître la filière de production de la paille, du bois et des débouchés actuels dans le Sud Lorrain
- Connaître les possibilités de mobilisation de ce gisement en respectant la hiérarchie des usages, dans le domaine de la construction-rénovation, de l'énergie
- Définir les stratégies de structuration de filière les plus adaptées aux besoins du secteur du bâtiment : enveloppe thermique et production d'énergie renouvelable.
- Détecter des opportunités de création d'activités non-délocalisables

Cette étude est menée en coopération avec le Pays Terres de Lorraine dont le PETR du Pays du Lunévillois sera coordinateur de l'étude avec une convention établie entre les deux collectivités.

Pour mettre en œuvre ce projet et désigner un bureau d'étude, une consultation a été lancée. La publicité a été effectuée sur la plateforme de dématérialisation xmarcès au BOAMP ET JOUE la consultation ayant pour date limite de retour des offres le lundi 24 mars 2025 à 12h00. Quatre candidats ont déposé une offre.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de la commande publique ;
Considérant qu'une procédure d'appel d'offres tendant à l'attribution d'un marché portant sur la réalisation de l'étude de gisement de matière bois/paille a été conduite.
Considérant que la commission d'Appel d'offres réunie le 07 avril 2025, a décidé de retenir l'entreprise :

CERESCO
18, rue Pasteur
69007 LYON

Pour un montant de 49 812,50 € HT
Comme titulaire du marché.

Le financement de cette étude se fera selon les dispositions de la convention établie et validée lors de la délibération n°2024-061 du 04 décembre 2024 à part égale entre les deux Pays.

Le plan de financement pour le Pays du Lunévillois s'établit comme suit (identique à celui du Pays Terres de Lorraine) :

DÉPENSES		RECETTES		
Poste de dépenses	€ HT	Nature des concours financiers	€ HT	%
Bureau d'étude 50%	24 906,25 €	Banque des Territoires	9 750,00 €	39,15 %
		LEADER	10 156,25 €	40,77 %
		Autofinancement Pays	5 000,00 €	20,08 %
TOTAL	24 906,25 €	TOTAL	24 906,25 €	100,00%

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le Comité de Pôle après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ATTRIBUE la réalisation de l'étude de gisement de la matière bois – paille à CERESCO 18, rue Pasteur 69007 LYON pour un montant de 49 812,50 € HT;
- AUTORISE le président à notifier le marché correspondant à l'entreprise retenue conformément à l'offre de prestations présentées;
- APPROUVE le plan de financement présenté
- AUTORISE le président à faire toutes les demandes de subventions liées à cette étude
- AUTORISE le président à solliciter les subventions LEADER au taux maximum
- S'ENGAGE à prendre en compte le différentiel dans le cas d'un refus de la subvention sollicitée ou d'un montant différent de celui prévu dans le plan de financement
- AUTORISE le président à signer toutes les pièces utiles et avenants à la réalisation de ce marché;
- DIT que les dépenses et crédits sont inscrits au budget principal 2025

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 4 juin 2025
Philippe DANIEL,
Président.

